



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 6 JUILLET 2023 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL
DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Millette, représentant
Madame Carla Brown, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, directeur adjoint
Me Mélanie Diné, secrétaire corporative adjointe

EST ABSENTE :

Madame Lori Doucet, représentante

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-100

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 13**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 20**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-101

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de l'assemblée;**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**



No de résolution
ou annotation

3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2023;
4. Direction générale;
 - 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente de location des immeubles loués par la Régie;
 - 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service policier (2023-2024) – Place Rosemère;
 - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service policier – Policier éducateur (Année scolaire 2023-2024) – Polyvalente Sainte-Thérèse;
 - 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service policier – Policier éducateur (Année scolaire 2023-2024) – Rosemere High School;
 - 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de service policier – Policier éducateur (Année scolaire 2023-2024) – École secondaire Jean-Jacques-Rousseau;
5. Technologies;
 - 5.1 AUTORISATION – Regroupement 9-1-1 Prochaine génération;
 - 5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente amendée – *Entente intermunicipale concernant un regroupement de certaines municipalités en vue de l'octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous la forme de temps d'ondes et services;*
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Juin 2023;
 - 6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente #44 – Fraternité – Cote d'alerte B – Période estivale 2023 – Manque d'effectifs;
 - 6.3 NOMINATIONS :
 - Directeur adjoint : M. Luc Larocque;
 - Assistant directeur : M. Jean-François Lalande;
 - 6.4 NOMINATIONS :
 - Chef de service – Ressources humaines : Mme Kim Warnet;
 - Chef de service – Renseignement et analyse : Mme Véronique Leduc;
 - 6.5 CHANGEMENT DE STATUT – Mme Christine Arsenault, secrétaire temporaire;
 - 6.6 DÉMISSION – M. Louis-Simon L'Heureux, policier, matricule 271;
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Juin 2023;
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;



No de résolution
ou annotation

11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2023-07-102

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative adjointe est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2023-07-103

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE LOCATION DES IMMEUBLES LOUÉS PAR LA RÉGIE

CONSIDÉRANT l'expiration de l'entente de location 2013-2023 en juillet 2023;

CONSIDÉRANT l'article 7b) de l'Entente intermunicipale relative à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville 2023-2033;

CONSIDÉRANT les discussions entre le comité de gestion et la direction;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature, par les Villes et la Régie, de l'*Entente établissant certaines modalités de location des immeubles loués par la Régie pour les années 2023 à 2033*;

D'AUTORISER le directeur et la secrétaire corporative adjointe à signer, pour et au nom de la Régie, l'*Entente établissant certaines modalités de location des immeubles loués par la Régie pour les années 2023 à 2033*.

4.2

2023-07-104

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER (2023-2024) – PLACE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT la proposition formulée par Place Rosemère Inc. (*Investissements Morguard Limitée*) le 27 avril 2023 de reconduire dans un nouveau contrat les termes et conditions du contrat de service policier entré en vigueur le 16 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour des motifs d'intérêt public et en raison de la situation particulière de la Place Rosemère, la direction de la Régie recommande de donner suite à la proposition de Place Rosemère Inc. (*Investissements Morguard Limitée*);

CONSIDÉRANT QU'EN EFFET, l'affectation d'un policier en permanence à la Place Rosemère allège le nombre d'interventions de la division surveillance du territoire de la Régie, augmente la rapidité et l'efficacité des interventions policières tout en bonifiant l'aspect prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du contrat de service policier (2023-2024) entre la Régie et *Investissements Morguard Limitée*.

4.3

2023-07-105

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER – POLICIER ÉDUCATEUR (ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024) – POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, des ententes ont été conclues pour l'affectation d'un policier éducateur à la Polyvalente Sainte-Thérèse du



No de résolution
ou annotation

Centre de services scolaires des Mille-Îles (ci-après désignée « la polyvalente »);

ATTENDU QUE la polyvalente désire, comme par le passé, retenir les services de la Régie pour l'affectation d'un policier éducateur, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Régie et la polyvalente sont d'avis qu'il va de l'intérêt public et en raison de la situation particulière de la polyvalente de poursuivre le partenariat développé au cours des années et d'y affecter un policier éducateur pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'EN EFFET, il a été prouvé qu'au cours des années, l'affectation d'un policier éducateur augmente l'effet dissuasif auprès de la clientèle étudiante et affecte en conséquence, à la baisse, la criminalité particulière qui prévaut à la polyvalente, pour ainsi maintenir un climat propice à l'épanouissement et à l'éducation des jeunes;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du *Contrat de service – Policier éducateur (Année scolaire 2023-2024)* avec la Polyvalente Sainte-Thérèse du Centre de services scolaires des Mille-Îles.

4.4

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER – POLICIER ÉDUCATEUR (ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024) – ROSEMERE HIGH SCHOOL

CONSIDÉRANT le vif succès de la première année du contrat de services de policier éducateur à la Rosemere High School;

CONSIDÉRANT QU'IL a été prouvé que l'affectation d'un policier éducateur augmente l'effet dissuasif auprès de la clientèle étudiante et affecte en conséquence, à la baisse, la criminalité particulière qui y prévaut, pour ainsi maintenir un climat propice à l'épanouissement et à l'éducation des jeunes;

ATTENDU QUE la Rosemere High School désire retenir à nouveau les services de la Régie pour l'affectation d'un policier éducateur, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Régie et la Rosemere High School sont d'avis qu'il va de l'intérêt public et en raison de la situation particulière de l'établissement scolaire d'y affecter un policier éducateur pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du *Contrat de service – Policier éducateur (Année scolaire 2023-2024)* avec la Rosemere High School de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

4.5

2023-07-107

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POLICIER – POLICIER ÉDUCATEUR (ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024) – ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU

CONSIDÉRANT le vif succès de la première année du contrat de services de policier éducateur à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

CONSIDÉRANT QU'IL a été prouvé que l'affectation d'un policier éducateur augmente l'effet dissuasif auprès de la clientèle étudiante et affecte en conséquence, à la baisse, la criminalité particulière qui prévaut à l'école secondaire, pour ainsi maintenir un climat propice à l'épanouissement et à l'éducation des jeunes;

ATTENDU QUE l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau désire retenir à nouveau les services de la Régie pour l'affectation d'un policier éducateur, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Régie et l'école secondaire sont d'avis qu'il va de l'intérêt public et en raison de la situation particulière de l'école d'établir un partenariat et d'y affecter un policier éducateur pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie du *Contrat de service – Policier éducateur (Année scolaire 2023-2024)* avec l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau.

5. TECHNOLOGIES

5.1

2023-07-108

AUTORISATION – REGROUPEMENT 9-1-1 PROCHAINE GÉNÉRATION



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettant à des municipalités et régies intermunicipales de se regrouper afin d'octroyer en commun un contrat de service;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Terrebonne, confirmant son acceptation de la prise en charge des démarches et de l'appel d'offres à titre de mandataire du regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à participer au *Regroupement d'achat d'une solution de gestion d'appels d'urgences 9-1-1 de prochaine génération*;

DE CONFIRMER le choix de la ville de Terrebonne à titre de mandataire du regroupement.

5.2

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AMENDÉE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN REGROUPEMENT DE CERTAINES MUNICIPALITÉS EN VUE DE L'OCTROI EN COMMUN D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS RADIO-VOIX P25 SOUS FORME DE TEMPS D'ONDES ET SERVICES

CONSIDÉRANT le terme de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur pour la location d'une infrastructure P25 en date du 14 mai 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de poursuivre, dans une nouvelle entente intermunicipale, sa participation au regroupement en ce sens;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* permettant à des municipalités et régies intermunicipales de se regrouper afin d'octroyer en commun un contrat de service;

CONSIDÉRANT QUE l'entente ayant fait l'objet d'une autorisation de signature le 15 juin 2023 a été modifiée par l'ajout de nouvelles parties au regroupement, soient les villes de Boisbriand et Sainte-Thérèse, après la présentation du dossier au conseil d'administration à cette date;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour le conseil d'administration de se prononcer sur ce document amendé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE REMPLACER la résolution 2023-06-093 du 15 juin 2023 par la présente;



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER le président, ou en son absence le vice-président, et la secrétaire corporative adjointe, à signer, pour et au nom de Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, l'*Entente intermunicipale concernant un regroupement de certaines municipalités en vue de l'octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de télécommunications radio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et services amendée*, laquelle inclut maintenant les villes de Boisbriand et Sainte-Thérèse;

DE NOMMER M. Danny Bastien à titre de représentant de Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville chargé de l'application de l'entente intermunicipale ainsi que du suivi auprès du représentant de la ville mandataire et de l'adjudicataire retenu suite au processus d'appels d'offres, le cas échéant.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2023-07-110

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – JUIN 2023

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de juin 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-16.

6.2

2023-07-111

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE #44 – FRATERNITÉ – COTE D'ALERTE B – PÉRIODE ESTIVALE 2023 – MANQUE D'EFFECTIFS

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *La Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, relativement au passage en cote d'alerte B pour la période estivale 2023 dû au manque d'effectifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la che^z de service – ressources humaines, pour et au nom de la Régie, de la lettre d'entente no **44** entre la Régie et *La Fraternité des policiers et policières de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, ayant pour le passage en cote d'alerte B pour la période estivale 2023 dû au manque d'effectifs.

6.3



No de résolution
ou annotation

2023-07-112

**NOMINATIONS – DIRECTEUR ADJOINT : M. LUC LAROCQUE – ASSISTANT
DIRECTEUR : M. JEAN-FRANÇOIS LALANDE**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption du dernier organigramme le 15 juin dernier, un second poste de directeur adjoint a été créé;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel découlant de la création de ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron

APPUYÉ par le président Jean Comtois et tous les membres du conseil d'administration

et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE NOMMER ET PROMOUVOIR M. Luc Larocque au poste de directeur adjoint et ce, rétroactivement au 18 juin 2023;

DE NOMMER ET PROMOUVOIR M. Jean-François Lalande au poste d'assistant directeur et ce, rétroactivement au 18 juin 2023.

6.4

2023-07-113

**NOMINATIONS – CHEF DE SERVICE – RESSOURCES HUMAINES : MME KIM
WARNET – CHEF DE SERVICE – RENSEIGNEMENT ET ANALYSE : MME
VÉRONIQUE LEDUC**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'adoption du dernier organigramme le 15 juin dernier, un poste de chef de service – Ressources humaines et un poste de chef de service – Renseignement et analyse ont été créés;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel découlant de la création de ces postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron

APPUYÉ par Eric Westram

et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE NOMMER ET PROMOUVOIR Mme Kim Warnet au poste de chef de service – Ressources humaines et ce, rétroactivement au 18 juin 2023;

DE NOMMER ET PROMOUVOIR Mme Véronique Leduc au poste de chef de service – Renseignement et analyse et ce, rétroactivement au 18 juin 2023.

6.5

2023-07-114

**CHANGEMENT DE STATUT – MME CHRISTINE ARSENAULT, SECRÉTAIRE
TEMPORAIRE**



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Émilie Kirouac au poste de préposée à l'accueil et au MIP, un poste de secrétaire – statut régulier est à combler;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la convention collective en vigueur, le poste a été affiché et la priorité d'attribution est en faveur de Mme Christine Arsenault;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de l'attribution du poste vacant de secrétaire – statut régulier à Mme Christine Arsenault, et ce, rétroactivement en date du 29 juin 2023.

6.6

2023-07-115

DÉMISSION – M. LOUIS-SIMON L'HEUREUX, POLICIER, MATRICULE 271

VU la réception de la lettre de M. Louis-Simon L'Heureux avisant la Régie de sa démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Louis-Simon L'Heureux, datée du 9 juin 2023 (démission effective le même jour).

Le conseil et la direction remercient M. L'Heureux pour ses services au sein de la communauté.

7. FINANCES

7.1

2023-07-116

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2



No de résolution
ou annotation

2023-07-117

**DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI
BUDGÉTAIRES (NO 7) – JUIN 2023**

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de juin 2023 totalisant un montant de 845 574,04 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


2023-07-118

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 24**.


Monsieur Jean Comtois
Président


Me Mélanie Diné
Secrétaire corporative adjointe

**RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR 
CE 24/08 20 23**